

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 09 février 2024 (convocation du 19 janvier 2024)**

Aujourd'hui neuf février deux mille vingt quatre à 9 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Gérard CHAUSSET à M. Olivier ESCOTS, Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/01/05F

**FRAIS DE RECEPTION DU DIRECTEUR – DOTATION 2024 ET
DETAIL DES FRAIS DE REPRESENTATION 2023**

Par délibération n° 2023/02/05F, le conseil d'administration a pris la décision d'octroyer au titre des frais de représentation du directeur de la fourrière une enveloppe de 500 € pour l'exercice 2023.

Dans un souci de parfaite transparence, les frais engagés sont communiqués une fois par an au conseil d'administration.

Aucune dépense de représentation n'a été constatée sur l'exercice 2023. Il est rappelé que les sommes non consommées sont annulées.

Pour l'exercice 2024, il est proposé d'allouer au titre des frais de représentation la somme de 500 €.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir allouer au directeur de la fourrière une dotation de 500 € au titre de l'exercice 2024 pour ses frais de représentation et ceci dans les conditions énoncées dans la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 09 février 2024

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Christophe DUPRAT